

Ordonnance n° 10/22

**MUNICIPALITÉ RURALE DE DE SALABERRY
D'OTTERBURNE – SERVICES DES EAUX USÉES
RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES DES EAUX USÉES
PROCESSUS SIMPLIFIÉ D'APPLICATION DES TARIFS**

le 26 janvier 2022

DEVANT : Shawn McCutcheon, président du comité

Marilyn Kapitany, bachelière ès sciences, maître ès sciences, membre
du comité

1. Résumé

Par la présente ordonnance, la Régie des services publics approuve les tarifs révisés des services des eaux usées entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour la municipalité rurale (MR) de De Salaberry d’Otterburne – Services des eaux usées (services publics). Les tarifs révisés sont indiqués ci-dessous :

	Tarifs en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022
Frais de service annuels du client	49,14 \$
Tarif annuel du service des eaux usées (par UQR)*	282,83 \$
Tarif annuel total**	331,97 \$

*Unité équivalente résidentielle (UQR)

**Pour un client ayant une unité équivalente résidentielle

Les tarifs sont exposés en détail à l’annexe A ci-jointe. Les annexes B et C ne sont pas modifiées.

La justification des décisions de la Régie est présentée dans la section « Conclusions de la Régie » ci-dessous.